



Plusieurs questions sur les obligations du propriétaire

Par **djedje68**, le **18/03/2010** à **08:43**

Bonjour,

J'ai plusieurs questions concernant les obligations d'un propriétaire.

Cela fait deux mois que je loue un appart :

1. Est-ce que le propriétaire doit fournir un double du bail ? de l'état des lieux ?
2. Depuis le passage à la TNT, je n'ai plus de TV (je dois passer la Box internet). Est-ce légal ? Le proprio n'est-il pas obligé de diriger correctement son antenne ?
3. La sonnette ne marche pas! Il est donc impossible de venir chez moi si on me téléphone pas. Est-ce légal de laisser un appartement ainsi ?
4. J'ai les doubles de toute les clés sauf la clé qui ouvre la porte de l'immeuble. Je voulais réaliser un double mais le concubinaire à refuser car il y a une licence sur la clé...et la boîte à fermé!! Est-ce que le proprio n'est pas obligé de fournir un double des clés ?

D'avance merci,